

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**DÉLIBÉRATION N° : **2024-043**EN DATE DU : **08 JUILLET 2024****ENFANCE - JEUNESSE/ALSH : MODIFICATION TARIFAIRE ALSH JOURNÉE ET DEMIE-JOURNÉE**

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de La Cellette, selon convocation le 27/06/2024, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

M. Camille CARCAT a été désigné Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (24) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOULIN Éveline, PILAT Hélène, POIRIER Michel, POLLI Martine, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (1) : Madame et Monsieur

Armelle BOURSAUD donne pouvoir à Guy MARSALEIX
Marc LAMONTAGNE donne pouvoir à LALANDE Martine

ECXUSÉS (1) : Monsieur

ADRIEN MOREAU

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	24	26	26	26	0

Vu la délibération n° 20217-042bis en date du 13 juin 2024 fixant les tarifs journée et séjours adolescents ALSH,

Après proposition de la commission enfance-jeunesse qui s'est réunit le lundi 13 mai 2024, le Président propose de modifier les tarifs dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

➤ **Tarifs actuels ALSH (depuis 1^{er} juillet 2017) :**

TARIFS EN COURS			
Quotient familial	½ journée	journée	repas
< 400 €	3,80 €	7,60 €	3,90 €
> 401 € - 600 €	3,95 €	7,90 €	
> 601 € - 800 €	4,10 €	8,20 €	
> 801 € - 1000 €	4,25 €	8,50 €	
> 1001 €	4,40 €	8,80 €	

➤ Proposition de tarifs à compter de septembre 2024 :

PROPOSITION TARIFS			
Quotient familial	½ journée	journée	repas
< 400 €	4,00 €	8,00 €	3,95 €
> 401 € - 600 €	4,15 €	8,30 €	
> 601 € - 800 €	4,30 €	8,60 €	
> 801 € - 1000 €	4,45 €	8,90 €	
> 1001 €	4,60 €	9,20 €	

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **VALIDE** les nouveaux tarifs comme présentés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président,

Guy MARSALÉIX

Le secrétaire de séance
Camille CARCAT



AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le